



CALCUL DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Au BON SAUVEUR, la contribution des familles est différenciée et est organisée selon un système mixte :

1. une **contribution familiale** fondée sur un tableau de référence ci-dessous
2. la possibilité d'abonder cette contribution par des versements libres et volontaires à un **Fonds de Soutien** permettant une ouverture encore plus grande du BON SAUVEUR aux familles financièrement défavorisées.

En cas de difficultés financières, vous pouvez adresser un courrier au chef d'établissement.

Mode de calcul du revenu familial par personne (à partir de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)

Revenu fiscal de référence en première page de votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018		=
Nombre de parts	2 parts pour les parents (ou le parent seul) + 0,75 par enfant à charge fiscalement, + 1 part par personne à charge (différente des enfants), + 1 part supplémentaire par personne handicapée ou en longue maladie
Quotient familial BS	Total divisé par le nombre de parts	=

Tableau de référence 2020-2021 (coût annuel en euros)

Case à cocher		Quotient familial BS	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée
	1	inférieur à 6500€	381 €	430 €	610 €	681 €
	2	de 6501€ à 9500€	584 €	655 €	935 €	1 031 €
	3	de 9501€ à 12300€	880 €	988 €	1 408 €	1 545 €
	4	de 12301€ à 17000€	1 083 €	1 213 €	1 732 €	1 895 €
	5	de 17001€ à 30000€	1 308 €	1 467 €	2 092 €	2 285 €
	6	supérieur à 30000€	1 381 €	1 547 €	2 206 €	2 409 €